

Le quotidien de l'enseignant du 1er degré n'est pas toujours simple. Outre les difficultés liées à l'essence même du métier, à celles ajoutées par les dérives et dysfonctionnements de l'école inclusive, aux tâches annexes toujours plus chronophages, la violence se manifeste de plus en plus d'écoles. Ses conséquences sont parfois dramatiques pour certains collègues. Le premier degré n'a plus rien d'un sanctuaire...

Une expérience traumatisante

Une collègue nous a saisis il y a quelques semaines pour nous faire part du calvaire qu'elle traversait. Elle nous a dit qu'**un de ses élèves l'insultait** presque tous les jours, **la menaçait de mort**. Les crises quotidiennes obligent notre collègue à contenir son élève. Elle se retrouve **mordue, griffée, frappée**... Elle a fini par n'avoir plus d'autre choix que l'arrêt de travail pour se protéger. Un arrêt que certains IEN préconisent parfois plutôt que de prendre à bras-le-corps les situations qui leur sont soumises.

Il est indispensable de ne pas attendre d'en arriver à cette extrémité pour agir. **Être frappé, violenté ou insulté appelle une réponse institutionnelle**. Les leviers à actionner sont nombreux.

Vous protéger doit être votre priorité. **Le SNE est là pour vous assister et vous conseiller** dans vos démarches.

Réagir avant qu'il soit trop tard

En cas d'incident, notre syndicat vous rappelle qu'il faut tout **d'abord se tourner vers les parents**. Ensuite, en cas d'impasse, il est nécessaire **d'alerter l'IEN** et de **lui demander assistance**. Pensez à consigner tous les événements par écrit.

Parallèlement, en cas de faits importants, il est indispensable de **remplir une fiche incident grave** dans le registre établissement. S'il s'agit de coups, **faites-les constater par votre médecin**, puis réalisez une déclaration d'**accident de travail imputable au service**. Complétez cette démarche par un dépôt de plainte (contre X) est une bonne idée.

Il est aussi possible de demander la mise en place d'un **protocole d'accueil spécifique** pour l'élève et de **saisir l'enseignant référent**.

Demander la protection fonctionnelle des fonctionnaires est un réflexe qui peut s'avérer salvateur.

Réunion d'informations syndicales

Les enjeux de rémunération, de conditions de travail, d'attractivité sont au cœur du dialogue social. Le SNE vous invite à faire le point lors d'une réunion d'informations syndicales le mardi 29 novembre à partir de 17h30. Des représentants réguliers de notre syndicat au ministère seront là pour vous éclairer et pour répondre à vos questions.

Pour obtenir un lien de connexion, envoyez-nous par mail vos noms et lieu d'exercice l'adresse suivante: philippe.ratinet.sne@gmail.com

Vous souhaitez que le SNE vous représente, faites-le savoir

Cette semaine encore, vous trouverez, en pièces jointes de ce mail, deux nouveaux mêmes. Nous vous invitons à les utiliser sans modération. Le syndicalisme est une affaire sérieuse qui n'exclut pas de sourire.

Mouvement interdépartemental :

Les demandes sont à effectuer jusqu'au 28 novembre sur SIAM.

Le ministère a mis en ligne une série de questions-réponses qui peuvent aussi vous éclairer : [à consulter ici](#).

Le SNE se tient à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches. Contactez-nous.

Cette semaine s'est encore avérée riche en actualités, tant au niveau national qu'au niveau local et montre que collectivement, nous avons un réel pouvoir d'agir pour améliorer notre quotidien.

Inégalité hommes/femmes, écart inter-degrés : les lignes sont appelées à bouger

Le SNE était présent mercredi 17 au ministère pour un point d'étape sur les orientations à prendre pour la revalorisation annoncée pour septembre 2023. Nous avons eu le double plaisir de constater que **nos revendications sur la suppression de l'écart de rémunération entre les degrés ont été reprises**, parfois presque intégralement, par d'autres syndicats et que **le ministère annonce vouloir avancer prioritairement sur ce sujet et sur celui de la question de l'inégalité hommes/femmes**.

Le SNE a rappelé que ces deux dossiers sont intimement liés puisque le 1er degré compte une écrasante majorité d'enseignantes. **Revaloriser le premier degré constitue donc un moyen de réduire les inégalités hommes/femmes** au sein de notre administration. Nous avons donc réitéré les propositions que nous avons présentées la semaine dernière. ([lire le détail](#))

Le SNE a visiblement été entendu. Il reste maintenant à **négoier les modalités de mise en œuvre** de ces projets.

Nous comptons sur vos voix aux prochaines élections pour nous permettre de continuer à siéger à la table des négociations. **Du 1er au 8 décembre, votez et faites voter SNE**.

Entre 9 et 15 degrés dans les classes

La semaine dernière, des collègues lyonnais ont eu la désagréable surprise de faire **leur rentrée dans une école sans chauffage**. Aussitôt alertée par la directrice, la ville de Lyon s'était engagée à remettre le chauffage en fonction. Le jeudi, toujours rien. La chaudière est diagnostiquée en panne. Pas de réparation à attendre avant une grosse semaine. La directrice a **demandé la fourniture de chauffage d'appoint** et annoncé à la ville que, sans cela, enseignants et élèves se rendraient à la mairie le lundi suivant. L'IEN avait été informé. Le lundi, rien n'avait changé.

Enseignants, élèves et parents se sont donc présentés à la mairie. L'accueil réservé à nos collègues fut glacial. Mais une fois **de retour à leur école, ils ont pu constater que tout avait été réparé**. Il n'en reste pas moins que la hiérarchie a décidé de demander des comptes à la directrice. Une affaire à suivre...

Réunion d'informations syndicales

Le SNE vous invite à participer à une réunion d'informations syndicales mardi 29 novembre à partir de 17h30. Pour obtenir un lien de connexion, envoyez-nous vos noms et lieu d'exercice [via ce lien](#).

Vous souhaitez que le SNE vous représente, faites-le savoir

Vous trouverez, en pièces jointes de ce mail, deux nouveaux modèles que nous vous invitons à utiliser dans vos échanges avec vos collègues sur les réseaux sociaux ou dans vos groupes de discussion.

Le syndicalisme est une affaire sérieuse, mais elle n'exclut pas de sourire.

Mouvement interdépartemental :

Les opérations débuteront le 16 novembre. Vous pourrez saisir vos vœux sur SIAM. [Consulter le calendrier complet des opérations.](#)

Le ministère a mis en ligne une série de questions-réponses qui peuvent aussi vous éclairer : [à consulter ici.](#)

Le SNE se tient à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches. Contactez-nous.

[Le mouvement POP se tient cette année encore.](#) Il vous permet de postuler via Colibris sur un poste à profil dans toute la France.

En premier lieu, le SNE remercie tous les collègues des trois départements de l'académie qui ont accepté de figurer sur les listes que nous présenterons aux prochaines élections (CSA ministériel, CSA académique et CAPD).

La période pré-électorale que nous traversons n'est pas propice aux grands changements. Et pourtant, des actions arrivent à leur terme, alors que d'autres débutent malgré tout. Le SNE reste évidemment mobilisé sur tous les fronts pour défendre vos intérêts.

Inclusion : le département de l'Ain entend le SNE et investit

Stéphanie Paris, secrétaire départementale SNE, avait rencontré Jean Deguerry le président du conseil départemental pour lui présenter le dossier que notre syndicat a réalisé sur l'école inclusive et les difficultés qu'elle pose aux collègues sur le terrain. Notre analyse sur ce qu'est une inclusion réussie et sur la nécessité de proposer des places suffisantes dans des établissements spécialisés pour les enfants qui ne peuvent malheureusement pas devenir élèves dans un cadre "ordinaire", aussi aménagé soit-il, ont été entendues.

Le conseil départemental de l'Ain a voté à l'unanimité le projet de création de 10 places d'accueil dédiées aux troubles envahissants du développement. Une bonne nouvelle pour les enfants et les adultes qui s'en occupent.

Le SNE milite pour une rémunération du travail invisible

Notre syndicat a été reçu mercredi 9 au ministère afin de parler revalorisation. Ce fut l'occasion de faire découvrir au ministère certaines réalités du 1er degré qu'il ignorait visiblement et que les délégués syndicaux issus du 2nd degré qui siègent à Paris oublient.

Le SNE a demandé avant tout **la création d'une prime de vie scolaire** (pour couvrir temps d'accueil, de surveillance, de suivi des absences...) et le **doublément de l'ISAE** (pour obtenir l'équivalent de la part variable de l'ISOE touchée dans le 2nd degré).

Notre syndicat a ensuite insisté pour que les enseignants du 1er degré puissent **bénéficier d'heures supplémentaires** (90% des certifiés en touchent 3 par semaine, pour un total de 4 000 euros annuels), que **le montant de ces heures supplémentaires soit aligné sur celui du 2nd degré**, et que les enseignants du 1er degré puissent bénéficier d'**IMP** (indemnités pour des missions de référent déjà remplies aujourd'hui de manière informelle dans les écoles : chorale, informatique, sport, langue... Dans le 2nd degré, c'est 1 000 euros annuels de plus en moyenne).

Le SNE a aussi exigé que **les enseignants du 1er degré soient rémunérés pour leur action de remplacement** puisqu'ils accueillent systématiquement les élèves des collègues non remplacés.

Vous souhaitez que le SNE vous représente, faites-le savoir

Vous trouverez, en pièces jointes de ce mail, deux mêmes que nous vous invitons à utiliser dans vos échanges avec vos collègues sur les réseaux sociaux ou dans vos groupes de discussion. Le syndicalisme est une affaire sérieuse, mais elle n'exclut pas de sourire.

Le mouvement interdépartemental :

Les opérations débuteront le 16 novembre. Vous pourrez saisir vos vœux sur SIAM. [Consulter le calendrier complet des opérations.](#)

Le ministère a mis en ligne une série de questions-réponses qui peuvent aussi vous éclairer : [à consulter ici.](#)

Le SNE se tient à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches. Contactez-nous.

Le mouvement POP se tient cette année encore. Il vous permet de postuler via Colibris sur un poste à profil dans toute la France.